

SELARL EXEJURIS

Me Renaud OLIVEAU
Commissaire de Justice Associé
28 rue Antoine Lavoisier
77680 ROISSY EN BRIE
hdjoliveau@gmail.com
Tel : 01 64 43 52 70
Fax : 01 60 28 39 31



exeJuris

HUISSIER
DE JUSTICE

PROCES-VERBAL
DE
DIFFICULTE

Compétence territoriale :

Cour d'Appel de Paris
(dept 77-75-91-93-94-89)

EXPEDITION

PROCES-VERBAL
DE
DIFFICULTE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE VINGT DEUX OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

Le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "La Marliere sise Place de la Marliere - Villa La Frénaie 77680 ROISSY EN BRIE, représenté par son syndic, la Société FONCIERE DE LA MARNE, SASU au capital de 8.000 €, immatriculée sous le numéro 814 865 564 au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL, carte professionnelle numéro CPI94012016000004058, ayant son siège 1/3, rue du Maréchal Joffre à 94360 BRY SUR MARNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.



Et ayant pour avocat plaidant, Maître Denis RINGUET, avocat au Barreau de Paris, demeurant 29, rue Berzélius à Paris 17^{ème} arrondissement.

Agissant en vertu de la Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 et des dispositions du Décret n° 2012-783 du 30 mai 2012.

Le commandement de payer valant saisie ayant été signifié le 07 octobre 2025 ; le paiement de la somme due n'étant pas intervenu, le procès-verbal de description des lieux devant figurer au cahier des conditions de vente doit être effectué.

Je, Maître Renaud OLIVEAU, Commissaire de Justice Associé au sein de la SELARL EXEJURIS dont le siège social est 28 rue Antoine Lavoisier à 77680 Roissy en Brie, soussigné,

Les jour, mois et an que dessus, je me suis transporté sur la commune de Roissy en Brie (Seine & Marne) au 7 place de la Marlière au 1^{er} étage parcelle cadastrée AI 448 afin d'élaborer le procès-verbal de description de l'immeuble saisi.

Sur place, personne ne répondant à mes appels répétés, j'ai fait ouvrir la porte par le serrurier requis à cette fin.



La porte ouverte, j'ai pu constater que les lieux étaient particulièrement encombrés à la façon d'un syndrome de type Diogène.

Les lieux semblent inoccupés.

Le niveau d'encombrement du logement est tel qu'il est impossible de procéder à l'établissement du procès-verbal de description.

A cet égard, le Géomètre-Expert me prêtant assistance est dans l'impossibilité de

procéder aux mesurages prévus par la loi.

Je me suis alors retiré et de tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de difficulté pour servir et valoir ce que de droit

Coût de l'acte : Deux cent quarante €uros et dix-neuf centimes.

Détail :

Emolument		40,76 €uros
Emolmt compl.		150,00 €uros
Prestation		0,00 €uros
Frais déplacement		9,40 €uros
Total H.T.		200,16 €uros
TVA	20,0%	40,03 €uros
Prestation		0,00 €uros
Forfait photos		0,00 €uros
Total T.T.C.		240,19 €uros



Me Renaud OLIVEAU